

## Société

### Colloque sur « Immigration/Intégration : un essai d'évaluation des coûts économiques et financiers » 17 novembre 2005

Dans le cadre de la Fondation Singer-Polignac, le 17 novembre 2005 s'est tenu un colloque organisé par Yves-Marie Laulan, président de l'Institut de géopolitique des populations, avec pour thème : « Immigration/Intégration : un essai d'évaluation des coûts économiques et financiers ».

Polemia remercie Yves-Marie Laulan de l'avoir autorisée à mettre sur son site les trois contributions suivantes :

- I Introduction, par Yves-Marie Laulan, président ;
- II Immigrations : quels coûts pour les finances publiques ? par Jacques Bichot, professeur à l'Université Jean Moulin (Lyon 3) ;
- III L'effort national à consentir, par Yves-Marie Laulan, président.

Polemia  
5/12/05

#### I - Introduction

par Yves-Marie Laulan

Nous abordons ici aujourd'hui avec ce colloque, qui prend un singulier relief à la lumière des récentes émeutes urbaines, un des problèmes socio-économiques les plus opaques, les mieux gardés et les plus controversés de notre temps : les coûts économiques et financiers de l'immigration et de l'intégration des communautés issues de l'immigration. Je reprends la formule du rapport Seguin. Ce qui nous amènera à nous demander au passage si la France a fait assez, ou pas assez, et si elle l'a fait à bon escient, en faveur des populations issues de l'immigration. Il est vrai que cette question semble contenir sa propre réponse, si l'on en juge par ce qui vient de se passer un peu partout sur notre territoire.

1°/ Mais tout d'abord, il faut s'interroger sur le fait de savoir si le couple immigration/intégration se traduit par un bénéfice économique, ou un avantage, pour le pays d'accueil, le nôtre en l'occurrence, comme on l'a longtemps soutenu de façon péremptoire. L'on songerait ici à tel ancien ministre, qui a fait son chemin depuis, lequel intitulait lyriquement son livre « *L'Immigration, une chance pour la France* » ou tel autre qui assimilait poétiquement les travailleurs immigrés aux bâtisseurs de ces cathédrales modernes que sont nos HLM.

2°/ A l'opposé, nombreux sont ceux qui ont soutenu exactement le contraire : l'immigration coûte plus, voire bien plus, qu'elle ne rapporte, en termes économiques et financiers, s'entend. Car il n'est évidemment pas question ici de

s'attarder sur des considérations touchant à l'identité nationale ni aux difficultés sociales bien connues associées à l'intégration de communautés issues d'un environnement religieux, linguistique, culturel très différent du nôtre, difficultés dont les dernières semaines ont donné la mesure, pour ceux – car il y en a – qui en doutaient encore.

Mais posons-nous au préalable la simple question de savoir si, sur le plan de l'économie nationale, l'arrivée d'étrangers, le plus souvent peu ou pas qualifiés :

- a) dans une société à haut niveau de protection sociale et disposant de bénéfices sociaux généreux – en termes d'emploi, de chômage, de santé, de retraite, de logement, d'éducation, etc. ;
- b) dans une économie qui se veut moderne, qui fait de plus en plus appel à la haute technicité, qui exige des connaissances technologiques avancées ;

cette arrivée, donc, ces flux migratoires, se traduisent, pour la première génération et celles qui suivent, par un bilan positif pour la société d'accueil et pour l'économie d'accueil ?

Evidemment la question ne se pose même pas pour des immigrés qui viennent en France au nom du droit au regroupement familial ou du droit d'asile – plus de 100 000 par an, soit, sur trente ans, 2,5 millions à 3 millions de personnes –, dont une bonne partie est constituée de femmes et d'enfants et qui émargent dans l'instant aux comptes sociaux.

Mais pour revenir à la question posée plus haut, nous sommes en présence d'un problème de « cost/benefit » comme le diraient nos amis anglo-saxons – que mon ami Toubon veuille bien me pardonner cet horrible anglicisme – ou, si vous préférez, la « balance des paiements », si je puis m'exprimer ainsi, des communautés d'origine immigrée, est-elle positive ou négative ? Vaste question, d'une grande complexité comme nous allons le voir, qui suppose en premier lieu un inventaire et une estimation des coûts et des dépenses de la puissance publique, l'Etat et les collectivités locales, à des titres très divers.

3°/ Sur ce chemin « montant, sablonneux, malaisé », comme aurait dit le bon La Fontaine, nous ne sommes néanmoins pas totalement dépourvus de repères sous la forme de quelques travaux :

a) Voici quelques années, un rapport, qui a eu son heure de célébrité, a été publié sur ce sujet par un expert d'un parti politique qui avait fait son cheval de bataille de la lutte contre l'immigration. Mais, comme l'a dit toujours La Fontaine, « un auteur gâte tout quand il veut trop bien faire ». Et il est permis de penser que les estimations dudit rapport étaient quelque peu surestimées, peut-être d'ailleurs en partie faute de données fiables disponibles ;

b) En second lieu, un précédent colloque intitulé « Ces migrants qui changent la face de l'Europe », que nous avons organisé dans cette même enceinte, avait permis d'avancer – avec toute la prudence et les précautions nécessaires – que les communautés immigrées en France n'étaient en mesure de couvrir qu'environ les deux tiers de leurs coûts en matière de chômage. Voilà qui avait, en principe, le mérite d'être à peu près clair ;

c) Là-dessus, voici que de l'autre côté du Rhin, en Allemagne, une étude, totalement indépendante, du professeur Birg, économiste et démographe, de l'Université de Bielefen, fort honorablement connu, a été récemment publiée. Que nous dit cette étude ? Le professeur Birg a ainsi calculé que les recettes versées par la communauté turque résidant en Allemagne, sous forme d'impôts et de cotisations sociales, ne compensaient qu'à hauteur des deux tiers les prestations perçues au titre de la santé et du chômage.

Voilà donc deux études totalement indépendantes, réalisées dans deux pays différents, qui semblent parvenir aux mêmes conclusions. Ce qui n'est pas inintéressant.

d) Puis voici le rapport Seguin, du nom de l'actuel président de la Cour des comptes dont on connaît la rigueur intellectuelle. Armé de l'appareil statistique de l'Etat, ce dernier s'est attaqué avec courage et obstination – car il en fallait – à un premier inventaire des coûts directs pour la puissance publique résultant de l'immigration. Il en ressort deux constatations simples : tout d'abord ces coûts sont considérables – on s'en doutait –, ensuite ces coûts sont largement sous-estimés et cela pour au moins deux raisons, comme nous le dit expressément le rapport :

- en premier lieu, les administrations concernées ne disposent pas des données requises, loin de là ; au surplus, elles ne manifestent aucun enthousiasme à les fournir ;

- en second lieu, ces dépenses sont souvent impossibles à identifier, en raison des multiples bis, conventions et règlements visant, en principe, à protéger les libertés publiques et privées, la CNIL, la Convention des Droits de l'homme et que sais-je encore, qui résultent dans ce travers bien français que le grand démographe Alfred Sauvy appelait déjà « le refus de savoir ».

Autrement dit – et pardonnez-moi d'être aussi explicite – il n'y a pas grand chose à tirer de ce rapport si ce n'est un inventaire méticuleux des lacunes de nos connaissances et de la méthodologie requise pour les combler. Ce qui est évidemment déjà beaucoup.

On pourrait ajouter, pour compléter ce tableau, que, quels que soient ses mérites, le rapport Seguin n'éclaire, et encore d'une bien pâle lueur, que l'un des deux versants de la montagne : les coûts de l'immigration. Il laisse, par contre, totalement dans la pénombre l'autre face : les coûts de l'intégration, sur lesquels nous allons précisément tenter, vaille que vaille, de jeter quelque lumière. Or ces coûts, directs ou indirects, immédiats ou différés, qui se traduisent par autant de dépenses pour la puissance publique et pour ses démembrements, les entreprises publiques, SNCF, RATP, mais aussi les compagnies d'assurances, s'accumulent en autant de strates enchevêtrées qui en rendent l'inventaire bien ardu.

En effet, comme le fait le rapport Seguin, additionner le coût des nuits d'hôtels pour le logement des clandestins ou des demandeurs de droits d'asile en instance de décision administrative est relativement simple. Calculer le coût pour le budget de la construction de logements sociaux subventionnés par l'Etat pour loger des immigrés légalement installés sur le territoire est une tout autre affaire. Idem pour le surcoût résultant d'une éducation spécialisée en faveur

d'enfants défavorisés issus de familles peu familières avec l'usage de la langue française ; même chose pour le surcoût lié à la délinquance ou au maintien de l'ordre, sans parler des fraudes dans le métro, la SNCF, les problèmes des hôpitaux débordés dont le fonctionnement est gravement perturbé. Faut-il y inclure le coût de tout ou partie des 300 000 emplois « jeunes », j'ai envie de dire « faux emplois », créés à la hâte pour « éponger » la masse des Jeunes au chômage faute de qualification ?

La liste de ces surcoûts est infinie. Elle concerne en réalité pratiquement toutes les facettes de la société française, dans une France qui a voulu, un moment, se poser en société d'accueil à vocation universelle contrainte aujourd'hui, bon gré mal gré, d'accueillir, comme le disait Michel Rocard, une partie de la « misère du monde ». Qu'il s'agisse du droit d'asile, du regroupement familial ou d'autres droits encore, la France s'est voulue et se veut encore généreuse. Mais voilà. La générosité a un coût.

4°/ Or le malheur veut que les ressources de la nation, les ressources de l'Etat ne sont pas indéfiniment extensibles. Elles le sont d'autant moins que, depuis quelques années, la croissance s'est ralentie à des taux compris entre 1,5 et 2 % l'an contre 3 et 3,5 % autrefois ; que le taux de chômage, devenu structurel depuis une trentaine d'années, reste obstinément fixé autour de 10 % de la population active ; que le déficit budgétaire tourne autour de 3,6 % année après année ; si bien que l'endettement public dépasse 66 % du PIB, contre 30 % voici vingt ans, lourd héritage que nous allons léguer à nos enfants et petits-enfants qui vont devoir payer les notes accumulées depuis dix ans sinon plus. Et cela alors que chacun sait que le prix du pétrole, porteur d'inflation à terme, va continuer de croître ; que nous sommes à la veille d'un énorme afflux de personnes âgées, plus de 5 millions nous dit-on, porteuses de nouveaux droits à la retraite.

Pour faire face à toutes ces obligations, il faudra des ressources, beaucoup de ressources. Il s'agit donc pour nous de muscler notre productivité pour doper notre croissance, pour faire face à une mondialisation inévitable et pour réussir l'intégration des communautés immigrées. Il faut mettre un terme aux dissimulations bien pensantes et aux demi-vérités qui ont eu cours jusqu'à maintenant. Car, sans aucun doute, les Français devront se serrer la ceinture. Autant qu'ils le sachent dès maintenant, pour mieux l'accepter. C'est le prix, sans doute très élevé, à payer pour ne pas sombrer dans le chaos.

Peut-on, dans un tel contexte, répéter ce que disait, voici quelques années, une dame ministre que je ne citerai pas, laquelle proclamait haut et fort qu'elle ne voulait pas être « le ministre des comptes ». Car le temps est venu pour la France de faire ses comptes en matière d'immigration et d'intégration, comme dans d'autres domaines, pour mieux préparer, pour mieux réussir, notre avenir commun. C'est à cet exercice que nous sommes conviés aujourd'hui.

## **II - Immigrations : quels coûts pour les finances publiques ?**

par Jacques Bichot

Quelques événements récents font que la présente étude s'inscrit dans un contexte émotionnel qui rend à la fois plus difficile et plus nécessaire l'objectivité scientifique :

- Les incendies de squats parisiens occupés par des immigrés ;
- L'incendie survenu dans un centre de détention pour immigrés à Amsterdam ;
- Les « échelles de Mellila », symboles de la ruée vers l'Europe de foules africaines ;
- Le démantèlement, au Royaume-Uni, d'un réseau mafieux spécialisé dans l'acheminement et l'infiltration de clandestins ;
- Les émeutes dans diverses banlieues « chaudes » d'abord de l'Île-de-France puis de la France entière.

La première obligation scientifique quand on veut étudier tels ou tels effets de l'immigration est l'emploi du pluriel : il existe une multitude d'immigrations, car les contrées d'origine, les profils des immigrants, les conditions de leur entrée sur le territoire et d'autres caractéristiques encore sont diverses, si bien qu'il ne serait pas prudent de considérer a priori comme identiques les effets résultant de ces différentes immigrations. Il arrive en France des retraités britanniques qui y achètent une maison moins coûteuse que celle qu'ils occupaient outre-Manche, des ingénieurs allemands qui s'y établissent pour y exercer leur métier, des paysans maliens en quête de survie, des jeunes filles biélorusses attirées par la fallacieuse promesse de carrières de mannequins et qui s'y font exploiter par des souteneurs : les problèmes rencontrés et posés ne sont pas les mêmes, non plus que les effets pour le pays d'accueil et sa population. Les modèles du marché du travail construits comme si tous les travailleurs potentiels étaient interchangeable ont à juste titre fait l'objet de fortes critiques et ont désormais leur place au musée des théories économiques ; il serait maladroit de ne pas en tirer de leçon pour l'immigration.

Les effets économiques des immigrations, par définition, n'incluent pas les conséquences du départ des migrants pour leur pays d'origine. Le fait de limiter ainsi le champ des investigations ne signifie cependant pas que l'on puisse se désintéresser de la question placée hors des limites de l'épuration : le « brain drain » peut constituer un handicap important pour certains pays, pour d'autres les envois de fonds des émigrés sont une ressource qui compte beaucoup. Les problèmes de ce type méritent de rester présents à l'esprit en arrière-plan, même s'ils ne sont pas directement traités.

Sont également renvoyés à d'autres travaux, en dépit de l'importance du sujet, les effets des immigrations sur les migrants eux-mêmes. Gagnent-ils au change, ou bien sont-ils victimes d'une illusion d'optique en pensant être plus heureux sous de nouveaux cieux ? Symétriquement, en dehors des impôts et cotisations sociales qu'elles payent en plus ou en moins du fait des immigrations, quel est l'impact de celles-ci sur les conditions de vie des populations autochtones ? Ce sont deux vraies questions, complémentaires de celle sur laquelle se concentre la présente étude, à savoir les coûts et avantages des immigrations pour les finances publiques du pays d'accueil.

Ces coûts et avantages, il aurait été concevable de les évaluer séparément, avant de faire une série d'additions et de soustractions pour déterminer le solde.

Ce n'est pas la méthode qui a été employée ici. En effet, pour la plupart des postes examinés, les données disponibles conduisent plutôt à calculer une différence de coûts résultant des caractéristiques des populations immigrées ou issues de l'immigration, et plus précisément de leurs différences statistiquement mesurables par rapport aux autochtones. N'ayant trouvé aucun poste pour lequel la différence aille dans le sens de coûts moindres du fait de la présence de populations immigrées et issues de l'immigration (pour faire court, nous dirons « allochtones »), nous ne pratiquerons pas la langue de bois et parlerons tout simplement de surcoûts. Chaque fois que cela a été possible, ces surcoûts ont été calculés de la manière suivante : on soustrait au coût observé le coût qui aurait prévalu si la totalité de la population avait eu les caractéristiques statistiques des autochtones. Par exemple, quel aurait été le coût du système carcéral si la sous-population allochtone avait les mêmes taux d'incarcération que la sous-population autochtone ?

Tel est pour l'essentiel le contenu et la méthode de la plus longue partie du présent travail, la seconde. Il aurait été possible d'en rester là. Cependant, pour bien marquer que les coûts et avantages qui intéressent les économistes ne sont pas seulement ceux qui se traduisent par une dépense monétaire, une première partie est consacrée à montrer la diversité des coûts et avantages sur lesquels il conviendrait de réaliser des investigations. Elle aura l'utilité d'établir clairement le caractère très partiel du travail réalisé et la nécessité de le poursuivre.

### **1/ Les notions de coût et d'avantage, s'agissant des immigrations**

Qu'est-ce qu'un coût, qu'est-ce qu'un avantage ? Pour l'économiste, le coût monétaire n'est qu'une composante du coût total, et de même en ce qui concerne les avantages. Par exemple, pour déguster chez soi un bon repas, il ne faut pas seulement dépenser de l'argent pour en acheter les ingrédients, il faut aussi consacrer à sa préparation et à ses suites du temps, de l'énergie, des compétences, qui auraient pu être employés autrement. Il se peut que faire les courses, cuisiner, dresser la table, laver la vaisselle et ranger représente un coût (non monétaire) qui dépasse le montant des achats effectués. De même le salaire ne résume-t-il pas l'avantage lié à un emploi : il faut prendre en compte l'agrément éventuel de ce travail, les relations qu'il rend possibles, la considération qu'il procure, etc.

De manière générale, il y a coût dès lors qu'il est fait usage de ressources rares. Cependant, la référence à la mobilisation de ressources rares ne suffit pas : il convient également de prendre en compte les agréments ou désagréments découlant de cette mobilisation, ce qui complique les choses, car ils ne sont pas identiques pour les différents acteurs concernés. Si une personne adore cuisiner, tandis qu'elle déteste faire les courses, le temps qu'elle a passé devant ses fourneaux n'est pas de son point de vue un coût, mais plutôt un plaisir, une détente, à la différence de celui qu'elle a sacrifié en se déplaçant jusqu'aux magasins et en y faisant la queue. En revanche, pour ses enfants qui espéraient jouer avec elle, ces deux emplois du temps paternel ou maternel constituent à égalité des coûts découlant du dîner organisé par leurs parents. Les notions de coût et d'avantage ne relèvent donc pas de « l'en soi » (une réalité objective que chacun percevrait de la même manière) mais du « pour soi » (un ressenti personnel, éventuellement fort différent d'un individu à l'autre). Cette remarque vaut d'ailleurs pour l'argent comme pour les coûts et avantages non monétaires : cent euros constituent pour le pauvre une somme qu'il est merveilleux de

recevoir, et tragique d'avoir à déboursier, tandis que pour le riche elle compte à peine. La monnaie ne constitue l'étalon de la valeur que dans le cadre de théories économiques très rudimentaires. Il convient donc de toujours préciser le SUJET (« pour qui ? ») des coûts et avantages dont il est question.

Concernant les immigrations, l'étude des coûts et avantages ne saurait donc se limiter aux aspects monétaires, ni prétendre à cette forme d'objectivité qui permettrait de les mesurer sans avoir à se soucier de savoir POUR QUI il s'agit d'un coût ou d'un avantage. Les coûts pour l'immigrant, les coûts pour les habitants du pays de départ, les coûts pour ceux du pays d'arrivée sont choses différentes, dont l'argent ne constitue qu'une partie. Et concernant la troisième catégorie de sujets des coûts et avantages, objet de la présente étude, il existe d'importantes différenciations. Par exemple, l'arrivée d'immigrés d'origine culturelle non occidentale coûte davantage aux autochtones modestes, dans les quartiers desquels ils s'installent, s'ils font l'objet de peu d'efforts d'a-culturation de la part des pouvoirs publics, et davantage aux gros contribuables, si les pouvoirs publics s'occupent très activement d'eux. Cela explique que les « petits blancs » soient en moyenne davantage hostiles que les habitants des beaux quartiers à l'immigration maghrébine et africaine avec a-culturation et intégration limitées qui se pratique actuellement en France.

Les coûts de l'immigration peuvent prendre des formes difficiles à quantifier monétairement, par exemple lorsqu'il s'agit d'une dégradation de capital national immatériel. Prenons un exemple. La Cour des comptes (2004) rapporte (p. 201) qu'en 2002 les préfets ont signé 21 621 arrêtés de reconduite à la frontière avec interpellation, dont seulement 11 621 ont fait l'objet d'une saisine du Bureau de l'éloignement de la Direction centrale de la police aux frontières, sur lesquels 6 967 ont finalement été exécutés. Le fait que deux arrêtés sur trois restent sans effet a un coût non monétaire important : la détérioration de l'autorité préfectorale, et par là même de l'autorité de l'Etat. Le capital immatériel qu'est l'autorité des représentants du pouvoir exécutif légal s'érode ainsi progressivement. Que l'on effectue ou non une estimation monétaire de la valeur de ce capital (nous nous y essayerons, malgré la difficulté de l'entreprise), il est clair que sa diminution est une perte de richesse, une destruction de valeur.

La Cour manifeste d'ailleurs sa sensibilité au problème de dégradation du capital immatériel quand elle expose (p. 196) que les immigrants en situation régulière sont victimes de l'immigration irrégulière, parce que celle-ci ternit leur image : « une partie de l'opinion sera tentée de faire l'amalgame, l'immigration en général étant alors assimilée à l'insécurité et à la délinquance alors que leur rapprochement ne peut être partiellement légitime qu'avec une certaine forme d'immigration irrégulière. » Certes, le raisonnement de la Cour est entaché d'erreur manifeste : il faut n'avoir jamais lu Sebastian Roché ni aucun spécialiste du sujet pour postuler que seule l'immigration illégale contribue à augmenter l'insécurité et la délinquance. Une analyse plus réaliste serait la suivante : la présence d'une proportion élevée de délinquants et de fauteurs d'incivilités parmi les immigrés en provenance de certaines origines et leurs descendants porte préjudice aux immigrés honnêtes et respectueux des personnes et des biens dont les apparences physiques sont semblables. Mais l'erreur commise par les rapporteurs de la Cour ne supprime pas le mérite qu'ils ont eu en reconnaissant le coût non monétaire qu'est la détérioration de la réputation attachée à une catégorie de personnes lorsque certains membres de cette catégorie se

conduisent mal. L'économie des conventions, comme la sociologie, a montré l'importance de la réputation, du capital de confiance dont bénéficie une personne ou catégorie de personnes : la diminution de ce capital est une perte de richesse. De tels destructions de valeur, lorsqu'elles sont la conséquence de certaines immigrations, font partie de leur coût.

## **2/ Essai de recension et d'évaluation des surcoûts budgétaires**

### **2.1. Justice et maintien de l'ordre**

Il ne s'agit pas de rendre certaines immigrations responsables de toute diminution de l'autorité des représentants de la loi : l'inflation législative et réglementaire, le manque de professionnalisme de nombre de responsables politiques, la sclérose administrative, l'évolution des mœurs et des mentalités, le rôle joué par les médias dans cette évolution, et d'autres facteurs encore, sont à prendre en compte. Il n'en reste pas moins que l'arrivée relativement massive de personnes que les autorités ne savent pas par quel bout prendre a contribué et contribue à rendre leur travail plus difficile, à engorger les circuits, à créer des zones dites « de non-droit » (1) où les caïds locaux, soucieux de protéger leur « business » (notamment le trafic de drogue) excellent à dresser contre elles la population, particulièrement allochtone, et à donner aux représentants de la loi le sentiment d'être rejetés comme le serait une armée d'occupation.

Pour la protection du « business » délinquant ou criminel, la constitution de ghettos ethniques est excellente, ce qui conduit les caïds à accentuer le mouvement naturel de concentration des populations issues de l'immigration mis en évidence par le rapport du Conseil économique et social (2003) et celui de la Cour des comptes (2004). Les forces de l'ordre ne comprennent pas ce que disent les habitants s'ils décident de parler la langue de leur pays d'origine ; il est dès lors assez facile d'empêcher les contacts autres que conflictuels entre elles et la population. Les jeunes, dont les parents sont désorientés par l'écart qui existe entre le monde où ils ont eux-mêmes acquis leurs repères et celui où ils vivent, sont massivement manipulés par les narcotrafiants, comme ils le sont ailleurs (mais cela commence en France) par les terroristes islamistes. Il n'est pas très difficile de les dresser à jeter des pierres contre les voitures de police ou de pompiers, la tactique de l'Intifada étant connue des leaders, et à brûler des voitures lorsque se présente une occasion amplificatrice de « la haine » qui les habite.

Dès lors, la moindre action de police requiert l'intervention d'effectifs importants. Et comme les banlieues « chaudes » ne sont pas l'endroit le plus agréable pour exercer le métier de maintien de l'ordre, on assiste à une répartition des effectifs qui maximise l'utilité des fonctionnaires plus que celle de la population : selon Bauer et Raufer (2001) il y avait en 1999 119 habitants pour un policier à Paris, 395 en petite couronne et 510 dans la grande couronne, là où la densité de crimes et délits est maximale. Un plan de redéploiement a certes été lancé en 1999, mais il ne semble pas avoir eu tous les effets escomptés.

A cela il convient d'ajouter le taux devenu fort bas des procédures pénales par rapport aux faits vraisemblablement délictueux ou criminels : en 1999, 86 % de classement sans suite sur 4 600 000 procès-verbaux ou dénonciations traités par les parquets, qui croulent sous le travail, dont 3 320 000 classements sans suite (67 %) parce que « l'enquête n'a pas permis d'identifier l'auteur de l'infraction ».



Cela signifie une certaine impunité pour les délinquants, d'autant plus que la moitié des faits délictueux (et plus de 99 % des incivilités) ne sont pas signalés à la police.

Quelles responsabilités les immigrations portent-elles dans cette érosion de l'autorité républicaine ? Faute d'études circonstanciées, que dissuade le tabou relatif aux rapports entre immigrations et délinquance, on ne peut proposer que des estimations grossières. Pour effectuer ces premières approximations, avant de lancer un chiffre relatif aux effets de la diminution de l'autorité de l'Etat, on risquera d'abord une estimation de l'augmentation du nombre de policiers, de fonctionnaires du ministère de la Justice et des budgets de fonctionnement associés, nécessaire pour faire face au surcroît de travail résultant de l'immigration. Plus précisément, nous prendrons comme indicateur à part des crimes et délits, et celle des incarcérations, qui résultent de la différence d'occurrence de tels phénomènes chez les allochtones et chez les autochtones respectivement. Par exemple, s'il est vrai comme l'indique Geneviève Guérin (2003) que la population carcérale de sexe masculin est constituée à 24 % d'hommes nés à l'étranger alors que dans l'ensemble de la population masculine le pourcentage est de 13 %, nous considérerons (moyennant quelques applications de la règle de trois) (2) que l'immigration majeure de 14 % les coûts du système carcéral, à qualité égale (et médiocre, comme chacun sait). Cette méthode ne permet pas de ventiler ce surcoût entre les diverses immigrations mais elle a l'avantage de pouvoir être effectuée avec les statistiques judiciaires ou carcérales disponibles, dans lesquelles les ventilations requises ne figurent souvent pas.

Sachant que les hommes nés en France mais issus de certaines immigrations (la « seconde génération ») ont fort probablement, eux aussi, une propension à être incarcérés plus forte que la moyenne, le pourcentage de majoration égal à 14 % peut être considéré comme insuffisant. Nous ne connaissons malheureusement pas leur part dans les effectifs carcéraux. Force est donc d'en rester à une valeur plancher de 14 % de majoration de frais carcéraux attribuable au fait migratoire, avec la perspective de monter par exemple à 18 % ou 20 % si des statistiques relatives à la seconde génération étaient disponibles.

En ce qui concerne l'activité des tribunaux, de la police et de la gendarmerie, on ne dispose semble-t-il que de statistiques par nationalité. En 1999, 2000 et 2001, selon « Etudes et statistiques justice » n° 19 et 20, les condamnations au pénal concernent pour 87 % des Français et pour 13 % des étrangers. Il faut donc procéder à des interpolations, toujours risquées, pour connaître la part des immigrés. Selon Borrel et Durr (2005), la collecte 2004 de données en vue du recensement donne 9,6 % d'immigrés dont 5,66 % d'étrangers dans la population de 18 ans et plus. Remarquons au passage la différence considérable qui sépare ce 9,6 % du 13 % précédent, lequel ne concernait que les hommes (pas seulement majeurs), mais qui peut être transposé à la population totale si, comme l'écrivent Borrel et Durr, les femmes composent 50,3 % de la population immigrée. Si l'on néglige la différence (inconnue) qui peut exister entre la sur-condamnation des étrangers mineurs et celle des étrangers majeurs, le coefficient de sur-condamnation des étrangers est 2,3. Supposons que ce coefficient soit un peu plus faible pour les immigrés ayant acquis la nationalité française, par exemple 2 : on aboutirait à 9,6 % de la population concentrant 20,9 % des condamnations (coefficient 2,18). Un calcul analogue à celui effectué

précédemment pour la population carcérale fournit alors une majoration des frais de justice et, s'ils se répartissent semblablement, de l'ensemble police et gendarmerie, de 14,3 % du fait de l'existence de l'immigration. (Il est équivalent de dire que les frais seraient, à service rendu équivalent, inférieurs de 12,5 % si la population, numériquement égale, ne comportait pas d'immigrés.)

Cette proximité avec le chiffre obtenu pour la prison (14 %) et le fait qu'il s'agit dans les deux cas d'un plancher ne tenant pas compte des surcoûts inhérents à la « seconde génération » nous incitent à retenir pour l'ensemble du budget de la justice et des forces de l'ordre une majoration due à l'immigration, ou plus exactement à certaines des immigrations, de 14 % pour les immigrés au sens strict, et sensiblement supérieure (18 % ? 20 % ?) si l'on tient compte de la descendance des migrants (3).

Le budget 2005 consacrait 5,46 Md€ à la justice, 5,77 à la police nationale et 5,94 à la gendarmerie, soit au total 17,17 Md€ pour les fonctions qui nous intéressent ici. Sur cette base, le surcoût dû aux immigrations s'élève à 2,11 Md€ pour les seuls immigrés et peut monter à 2,86 Md€ en tenant compte de la seconde génération. La dépense « profitant » aux immigrés, quant à elle, s'élève environ à 21 % de ces 17,17 Md€ (24 % pour l'incarcération, 20,9 % pour le reste) soit 3,61 Md€. On peut donc considérer que les immigrés coûtent environ 3,61 Md€ au titre des fonctions justice et maintien de l'ordre, dont 2,11 Md€ de surcoût dû à la propension à la délinquance très supérieure à la moyenne qui s'observe pour certaines nationalités d'origine.

Quant à la baisse de l'efficacité des services concernés provenant de la part du travail de sape de l'autorité de l'Etat attribuable à l'immigration, il nous paraît difficile de l'estimer à moins de 5 %, soit environ le cinquième des effets de type démoralisation, démotivation, désorganisation, pertes de temps provoquées par les complications inutiles, que l'on peut globalement chiffrer à 25 % provenant par parts égales des cinq facteurs recensés au début de cette section : l'inflation des normes juridiques et leur manque de cohérence, l'amateurisme d'une partie importante du personnel politique (4) et le manque de compétences managériales de nombreux fonctionnaires d'autorité, l'évolution des mentalités amplifiée par la démagogie des médias (5), la sclérose administrative générale et les difficultés inhérentes à la multiplicité des langues, des cultures, des situations, conséquence de diverses immigrations. Sur cette base, certes discutable, 0,86 Md€ supplémentaires pourraient être portés au débit des immigrations au titre de surcoût pour l'exercice des fonctions justice et sécurité.

## **2.2. Surcoûts et manque d'efficacité du système scolaire**

La mise en œuvre de la présentation du budget conformément à la Loi organique relative aux lois de finance (LOLF) fournit pour 2006 un chiffrage global de la « mission » enseignement scolaire : 19,5 % du budget de l'Etat, 59,7 Md€, en hausse de 6,3 % sur l'année 2005. Par ailleurs, les données fournies par le ministère de l'Education nationale (éditions annuelles successives de « L'état de l'école ») montrent que le rapport entre le nombre des élèves et celui des enseignants a fortement diminué depuis 1960 et est nettement inférieur à ce que l'on observe dans divers pays de même niveau de développement. Pour le premier degré, « les tailles moyennes de classes en maternelle et primaire se situent maintenant aux environs de 26 et 23 élèves contre respectivement 40 et 30 au début des années 1960 ». Quant au second degré, y compris

l'enseignement privé sous contrat, il emploie 530 000 enseignants pour 6 520 000 élèves, soit 12,3 élèves par enseignant, contre 16,1 dans le secondaire public en France en 1963-64 (nous n'avons pas le chiffre incluant le privé, mais traditionnellement il fonctionne avec un peu moins d'enseignants en proportion des élèves, donc son inclusion ne ferait pas baisser ce ratio). Aux Etats-Unis, au Canada, au Japon, on compte plus de 15 élèves par enseignant dans le second degré.

Autrement dit, le coût de l'enseignement est en France particulièrement élevé. Dans les circonstances actuelles, où la modération des dépenses publiques est à l'ordre du jour, la « sanctuarisation » de l'Education nationale se traduit par un taux de progression des dépenses étonnamment élevé. D'où cela vient-il ? Le mécontentement du corps enseignant, ses revendications, ses pressions de toutes sortes en faveur d'une réduction du nombre d'élèves par classes ne peuvent être mis purement et simplement sur le compte de la propension au « toujours plus » dépourvu de justification que dénonçait François de Closets (1982). Le corporatisme fournit certes une partie de l'explication, mais son succès lui-même tient largement à l'exaspération des enseignants face à des classes de plus en plus difficiles à « tenir » et à intéresser. Pourquoi les élèves posent-ils ainsi à leurs enseignants des problèmes accrus et leur rendent-ils la vie plus difficile au point de faire aspirer nombre d'entre eux à une retraite précoce, comme on l'a vu durant les grèves et manifestations de 2003, auxquelles les enseignants ont pris une large part ? La réponse figure dans la plupart des livres de témoignages écrits par des « profs », par exemple Claire Pentice (2004) : le métier est devenu dans bien des cas ingrat, voire franchement pénible.

On peut donc estimer qu'une fraction importante de la diminution du nombre d'élèves par classe depuis les années 1960 est à mettre au compte de certaines immigrations. Quelle proportion ? Des études délicates seraient nécessaires pour le déterminer de façon scientifique. En leur absence, nous avons retenu 50 %. Ce chiffre laisse de la place pour les erreurs pédagogiques telles que la systématisation de la méthode globale, dont les effets ont été étudiés par Liliane Lurçat (1998). Il en laisse un peu moins pour le corporatisme d'une fraction importante du corps enseignant, car il est probable que le succès des revendications en termes de postes à créer doive beaucoup à l'aggravation des conditions d'enseignement. Celles-ci sont beaucoup plus fortes dans certaines zones que dans d'autres, mais la création des Zones d'éducation prioritaires (ZEP) n'a pas suffi à éviter les effets d'entraînement provoqués par l'égalitarisme, important chez les enseignants : si l'on diminue les effectifs par classes dans des quartiers difficiles, les enseignants en poste dans des établissements « normaux » verraient d'un mauvais œil leurs effectifs rester stables (6). Il existe aussi un effet d'entraînement relatif aux incivilités, agressions et manques de motivation : la présence d'une proportion notable d'élèves qui, mal insérés socialement du fait de leur origine, réagissent de façon agressive (« la haine, la rage ») amène nombre de jeunes autochtones mal dans leur peau à faire de même, si bien que les malaises et révoltes classiques de l'adolescence et de la pré-adolescence s'expriment de façon plus brutale et plus perturbatrice pour l'activité pédagogique. Les données démographiques, enfin, nous paraissent de nature à justifier un pourcentage assez conséquent : la proportion d'élèves immigrés ou issus de l'immigration, selon la Direction de l'enseignement scolaire (DESCO), en y intégrant les enfants dont un des deux

parents seulement est immigré, dépasserait 20 % (Cour des comptes 2004, p. 238).

Par rapport aux normes 1963-64, en désignant par M, P et S le nombre d'élèves actuels dans les maternelles, le primaire et le secondaire respectivement, le nombre d'enseignants supplémentaires est  $M/26 - M/40$  ;  $P/30 - P/23$  ; et  $S/12,3 - S/16,1$ . Si l'on estime que les autres frais sont accrus proportionnellement, et en suivant notre décision de retenir la moitié des frais supplémentaires comme surcoût dû aux immigrations, en désignant par BM, BP et BS respectivement les budgets des divers ordres d'enseignement, on obtient comme surcoût la moitié de :  $BM (1 - 26/40) + BP (1 - 23/30) + BS (1 - 12,3/16,1)$ .

Sachant que le budget de l'enseignement scolaire pour 2005 s'élève à 56,6 Md€, dont 19 % pour le primaire public, 43 % pour le secondaire public, 12 % pour le privé sous contrat et 26 % pour les services généraux, nous avons dû procéder à quelques approximations pour déterminer BM, BP et BS, qui ne sont pas directement fournis. D'abord parce que les dépenses des collectivités territoriales, loin d'être négligeables, représentent selon « L'état de l'école » 32 % de celles de l'Etat, ce qui conduira à augmenter de ce pourcentage le surcoût calculé à partir des seules dépenses de l'Etat. Ensuite parce que, le ministère des Finances ne fournissant pas la répartition entre les scolarités préélémentaire et élémentaire, nous avons dû procéder à cette répartition sur la base des effectifs et des coûts unitaires fournis par « L'état de l'école » ; ces derniers ne diffèrent d'ailleurs que de 8%. Se posait enfin le problème de la ventilation des frais généraux, très élevés, et de l'enseignement privé sous contrat : les frais généraux (26 % du total, donc 35 % des autres postes) ont été traités en majorant de 35 % les résultats trouvés sans eux ; quant à l'enseignement privé, la clef de répartition choisie correspond aux effectifs enseignants : 15 % de ceux du public pour le premier degré, et 24,5 % dans le second degré. Cela donne  $BM = 4,60$  Md€ ;  $BP = 7,76$  Md€ ; et  $BS = 30,3$  Md€.

On en déduit comme surcoût pour la part prise en charge par l'Etat, sans les frais généraux :  $0,5 (1,61 + 1,81 + 7,15)$  et donc y compris frais généraux (multiplication par 1,35) et collectivités territoriales (multiplication par 1,32) : 9,42 Md€. Ce mode de calcul a l'avantage de permettre une révision immédiate si l'on estime excessif ou insuffisant l'attribution à l'immigration de la moitié de la diminution des effectifs par enseignant : en ne retenant ce facteur que pour 30 %, on aboutit à un surcoût de 5,65 Md€, et en le poussant jusqu'à 70 % on obtient 13,18 Md€. En tout état de cause, le surcoût engendré au niveau du système scolaire par l'accueil de populations dont beaucoup d'éléments éprouvent des difficultés à en suivre les règles, et qui posent ipso facto des problèmes délicats, apparaît comme fort important, et l'on ne saurait trop conseiller d'étudier cette question en détail, d'une part pour mieux cerner le surcoût, d'autre part et surtout pour trouver le moyen de le diminuer.

On remarquera in fine que rien ne prouve que la diminution de la taille des classes ait suffi à conserver la qualité de l'enseignement. C'est possible en ce qui concerne la majorité des établissements, dans lesquels les immigrés et enfants d'immigrés sont peu nombreux. En revanche, dans la minorité d'établissements où se concentre la moitié de ces populations, les résultats scolaires sont tels qu'il est permis d'en douter : notons par exemple (Cour des comptes, 2004, p. 236)

que sur 1000 élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1989, s'ils étaient de nationalité française 637 d'entre eux ont obtenu le baccalauréat, tandis que sur 1000 élèves de nationalité étrangère, le nombre des lauréats tombe à 469. Quelle que soit l'importance de l'effort consenti, s'agissant de l'intégration des jeunes immigrés ou issus de l'immigration, le résultat n'est pas à la hauteur des attentes. Mais peut-être la solution est-elle à rechercher davantage du côté de l'innovation pédagogique que dans l'accroissement des moyens budgétaires ?

En tout cas l'enjeu est de taille. Relisons ce qu'écrivait Jacques Lesourne en 1988 dans une perspective prospective : « On ne peut exclure, pour le premier quart du prochain siècle, des scénarios se traduisant pour la France et la communauté européenne par un flux notable d'immigration en provenance du tiers-monde, trois variantes extrêmes pouvant être a priori imaginées : celle d'une acculturation progressive et sans heurt de la population immigrée au sein de la population française ; celle de la coexistence pacifique entre la culture dominante et plusieurs cultures minoritaires ; celle enfin de relations conflictuelles entre les diverses communautés présentes sur le sol français, les manifestations hostiles d'une minorité de Français s'opposant à la revendication brutale de leur identité culturelle par une fraction des immigrants. Or, si l'immigration devait se développer, c'est de l'école que dépendra largement l'émergence d'une variante favorable ; une variante associant un certain degré d'acculturation et d'ouverture entre cultures. » Dix-sept ans plus tard, l'immigration en provenance du tiers-monde a effectivement pris de l'ampleur, et c'est le troisième scénario qui semble être en train de se réaliser. Si J. Lesourne a vu juste, le système scolaire porte une lourde responsabilité en la matière. Faut-il dire que c'est lui qui est coupable, où que le sont ceux qui ont permis l'arrivée d'un nombre trop important de ressortissants du tiers-monde ? Le débat n'a pas plus d'intérêt que la question de savoir si la bouteille est à moitié vide ou à moitié pleine. Le fait est que la combinaison d'arrivées nombreuses en provenance du tiers-monde et d'un système scolaire qui n'a pas su trouver les solutions adéquates a produit des effets très négatifs, que les contribuables payent très cher, tandis que les habitants des banlieues « chaudes » payent le prix le plus élevé, d'autant plus élevé qu'il n'est pas monétaire. Pour n'avoir pas d'équivalent monétaire, la peur, la haine, l'insécurité, le viol et la mort violente n'en sont pas moins des coûts particulièrement considérables.

### **2.2.bis Les études supérieures**

Depuis l'année universitaire 1998-99, où il y avait en France 150 000 étudiants étrangers représentant 8,6 % des effectifs, on est passé en 2003-2004 à 250 000 et 13,7 % des effectifs (M.C. Tabet, « Le Figaro », 28 septembre 2005). Ceux-ci viennent à 54 % d'Afrique, et à 16 % seulement de l'Europe des 15. L'article cité fournit le chiffre de 2,4 Md€ pour l'accueil des étudiants concernés, mais ce chiffre paraît très excessif sachant que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche est de l'ordre de 7 milliards pour 2 millions d'étudiants. Basons-nous donc sur 5 milliards de dépenses d'enseignement supérieur (hors recherche) et sur le taux de réussite des étudiants étrangers, égal à environ 65 % de celui des Français. Si l'on remplaçait les 250 000 étudiants étrangers par 162 500 nationaux, on aurait autant de résultats. Donc, en termes de résultats universitaires, les frais relatifs à 87 500 étudiants pourraient être économisés, soit 0,22 Md€. Cette estimation du surcoût paraît modeste puisqu'elle ne prend pas en compte la part très importante des

étrangers dans les logements étudiants subventionnés, non plus que l'impact des étudiants de nationalité française mais d'origine étrangère.

### **2.3. La protection sociale**

La question a été traitée antérieurement (Bichot, 2004). Nous actualiserons donc simplement les résultats présentés il y a deux ans, en renvoyant à l'article cité pour ce qui est du détail de la méthodologie et des nécessaires précautions à prendre pour les interpréter.

Rappelons que l'estimation se base sur le principe suivant : on regarde combien les nationaux âgés de 15 à 64 ans et pourvus d'un emploi entretiennent d'inactifs et de chômeurs dans la même tranche d'âge ; cela fournit le ratio national ; on applique ce ratio à telle sous-population (dont on retient tous les éléments âgés de 15 à 64 ans). Si cette sous-population comporte plus d'inactifs et de chômeurs que le ratio national n'en fournirait, le produit du nombre de ces inactifs et chômeurs en supplément par la dépense unitaire moyenne de protection sociale fournit une estimation du surcoût « social » de cette sous-population. En 2003, nous avons choisi comme sous-population l'ensemble des allochtones, c'est-à-dire immigrés et fils ou filles d'immigrés, en nous limitant aux allochtones d'origine extérieure à l'Union européenne, du fait que ceux originaires des 15 pays formant alors l'UE avaient des taux d'activité et de chômage qui ne différaient pas significativement de ceux des autochtones. Nous aboutissions à 7 Md€ de coût net (dit ici « surcoût »).

Les comptes de la protection sociale relatifs à l'année 2004 indiquent des prestations totalisant 480,4 Md€, ce qui fait, en arrondissant, 8 000 € par habitant de la métropole. Les performances en matière d'emploi des immigrés provenant de l'extérieur de l'UE ne se sont pas améliorées depuis notre précédente étude :

a) Les taux de chômage étaient à l'enquête emploi de mars 2002 de l'ordre de 8 % pour les « non-immigrés » (comme le dit INSEE 2005 que nous suivons ici), descendaient à 6 % pour les immigrés d'origine italienne, espagnole ou portugaise mais montaient à 25 ou 26 % pour ceux qui viennent d'Algérie, du Maroc et de Turquie. Ce décalage existe même pour les personnes ayant suivi des études supérieures. Globalement, le taux de chômage des étrangers non issus de l'UE était égal à 21,5 % en 2002, soit presque le triple du taux des ressortissants de l'UE (7,4 %).

b) A l'enquête emploi 2004, dont certains résultats ne figurant pas dans « INSEE Première » n° 1009 qui en rend compte ont heureusement été publiés par « Le Monde » du 4 octobre 2005, le taux de chômage des Français de naissance se situait à 9,2 % et celui des ressortissants de l'UE à 7,3 %, alors que l'ensemble des Africains en était à 27,8 %, avec, pour les deux groupes les plus importants, 28 % pour les Algériens et 25,7 % pour les Marocains. Le taux de 14,4 % relatif aux Français par acquisition reflète vraisemblablement la présence parmi eux d'un fort contingent d'immigrés ou enfants d'immigrés en provenance des nations dont les ressortissants ont en France des taux de chômage élevés.

A défaut de disposer de données plus récentes qu'en 2003 sur les allochtones d'origine extérieure à l'UE, et constatant que la situation de cette catégorie ne s'est en rien améliorée sur le plan de l'emploi, nous conserverons donc le chiffre arrondi d'un million d'allochtones inactifs ou chômeurs à la charge des cotisants nationaux ou provenant de l'Europe des 15. Cela donne 8 milliards de coût

annuel net pour le système français de protection sociale par rapport à la situation qui serait la sienne si les allochtones d'origine extérieure à l'UE avaient en matière d'emploi les mêmes performances que les nationaux.

A ces 8 milliards il convient d'ajouter 0,5 Md€ correspondant à l'aide médicale gratuite de l'Etat, qui bénéficie aux seuls « sans papiers » (170 000 bénéficiaires en 2003).

#### **2.4. Logement, « politique de la ville » et services publics**

Il est difficile de comptabiliser ce qui doit être retenu sous le poste « Politique de la ville », car premièrement le budget 2006, présenté par « missions » selon les nouvelles règles, présente sous ce titre des dépenses relevant de divers ministères, dont l'Intérieur et la Défense (police et gendarmerie), qui comptent en 2006 pour 1,8 Md€ et, deuxièmement, les collectivités locales sont très impliquées (1,12 Md€ pour 2006, selon Anne Rovan dans « Le Figaro » du 9 novembre 2005), l'Union européenne apporte sa quote-part, la Caisse des dépôts également. Au total, selon l'article cité, 34 Md€ auraient été dépensés depuis 2000, et l'enveloppe pour 2006 s'élèverait à 7,2 Md€. Par prudence, nous nous limiterons à retenir comme surcoût non évalué par ailleurs 30 % des sommes, estimées à 1,5 Md€ pour 2005, qui ne relèvent pas de l'Etat, soit 0,45 Md€, et nous compterons le logement à part.

Le budget du logement se monte à 6,53 Md€ pour 2005 ; on peut lui ajouter celui dit « Ville et rénovation urbaine » de 0,42 Md€, soit près de 7 Md€ au total. Le parc de logement HLM comptait 3 721 000 logements en 2001, soit environ 3 830 000 en 2005 si le rythme d'augmentation est resté au niveau modeste atteint en 2001. A défaut de statistiques, on peut supposer que les allochtones occupent un vingtième de ces logements sociaux en supplément de ce qu'ils occuperaient s'ils avaient le même taux d'occupation que les autochtones. Pour d'autres formes de logement subventionné telles que les foyers de travailleurs migrants, la proportion est évidemment très supérieure. Evaluer le surcoût à 6 % du budget du logement, de la ville et de la rénovation urbaine, soit 0,42 Md€, nous paraît donc très prudent, d'autant que cette estimation ne prend pas en compte les différences de vitesse de détérioration moyenne selon l'origine des locataires, sur lesquelles il ne semble pas y avoir de statistiques, mais dans le sens desquelles vont nombre de témoignages.

#### — L'occupation et la détérioration des espaces publics —

Les communes et leurs groupements consacrent de gros budgets à aménager des espaces publics tels que places, jardins, centres commerciaux, gares. Un certain nombre de ces lieux sont plus ou moins squattés par des éléments de la population qui se conduisent de manière discourtoise : leurs incivilités dissuadent les personnes et familles plus civilisées de fréquenter ces lieux pourtant construits avec leur argent, ou d'y envoyer leurs enfants (7). Tout observateur impartial remarque que les allochtones d'origine extérieure à l'Europe des 15 sont là en proportion nettement supérieure à celle qu'ils occupent dans l'ensemble de la population. A défaut de pouvoir en donner une estimation chiffrée, il convenait de citer ce phénomène qui fait incontestablement partie du coût de l'immigration.

— La détérioration des services publics —

Le personnel des transports en commun redoute de plus en plus les lignes de certaines banlieues, et, lors d'événements comme la crise des banlieues de cet automne 2005, les services de transport sont partiellement suspendus, causant de sérieuses difficultés aux habitants des quartiers concernés. Par ailleurs, sans sous-estimer la combativité « naturelle » des employés des transports en commun, il n'est pas exclu qu'une partie de leur propension à faire grève de manière fréquente et prolongée (cf. Marseille en octobre-novembre 2005) soit due aux vexations et au sentiment d'insécurité qu'ils éprouvent lorsque leurs fonctions les amènent dans des quartiers à fortes concentrations allochtones. Certes, se faire injurier par un adolescent dont les ascendants sont français depuis la nuit des temps n'est pas moins désagréable que de l'être par un jeune Beur ; mais comme la proportion de ces derniers qui se livrent à des incivilités, à des fraudes, à des détériorations de matériel et à des atteintes aux personnes est indéniablement plus élevée, force est de considérer que l'immigration a accru l'importance du problème et des coûts qui en découlent. Le contexte est celui de politiques visant à dissuader les habitants des grandes agglomérations de se déplacer en voiture, et à les pousser à emprunter les transports en commun par une réduction des surfaces dévolues à l'automobile. Un tel contexte rend le problème plus aigu. La population ressent douloureusement la contradiction entre deux politiques, l'une qui rend indispensable le recours aux transports en commun, et l'autre qui contribue à rendre ceux-ci irréguliers, peu fiables.

A titre de toute première estimation, on peut se baser sur le budget sécurité de la RATP : 0,52 Md€. Ce chiffre doit être augmenté pour tenir compte de la fraude et de la détérioration du matériel effectuée en dépit de la surveillance. Pour la première, de l'ordre de 8 % du chiffre d'affaires à la RATP, elle atteint 0,69 Md€ ; faute de données, nous chiffrerons modestement la seconde à 0,1 Md€, ce qui amène en arrondissant à un total de 1,3 Md€. Connaissant les subventions grâce auxquelles cet organisme, comme beaucoup de ses homologues, équilibre son budget, on peut considérer que cette somme est prise en charge par les contribuables et qu'il s'agit bien de finances publiques. Une grande partie de ces 1 300 millions serait évidemment nécessaire même en l'absence d'allochtones ; cependant, on peut considérer que leur présence engendre un surcoût dans les mêmes proportions que pour les forces de l'ordre, donc de l'ordre de 18 %, et sans doute davantage puisque l'on est en région parisienne, la plus « chargée » en immigrés et personnes issues de l'immigration. On obtient ainsi 0,23 Md€, montant qui peut largement être doublé, disons porté à 0,5 Md€, pour tenir compte de la SNCF et des transports en commun des grandes villes de province.

D'autres services publics sont affectés : les pompiers qui redoutent d'avoir à intervenir en des lieux où ils sont reçus à coups de pierres ; les médecins et personnels paramédicaux intervenant à domicile ; et l'hôpital lui-même. En effet, de nombreux témoignages font état de désordres, d'altercations, de menaces et même de coups, provenant pour une large part de mœurs qui posent problème en milieu hospitalier. La désaffection dramatique pour les métiers de l'hôpital qui mettent en contact avec les malades et leurs proches provient en partie du fait qu'une proportion importante et croissante de ces contacts sont désagréables, et, là encore, tout est question de proportion, certaines immigrations y contribuent au-delà de la dégradation du savoir-vivre constatée chez les autochtones. Ce fait engendre un surcoût, dont l'estimation monétaire, à



supposer qu'elle soit possible, n'a peut-être pas grand sens, mais qui n'en est pas moins conséquent.

## 2.5. Les faits mafieux

Quand on ouvre au mot « émigration » (l'entrée « immigration » n'y existe pas) le « Dictionnaire de l'économie politique » de Guillaumin, écrit il y a un siècle et demi, on y lit notamment ceci : « Le transport des émigrants a donné lieu à des abus nombreux. Les entrepreneurs d'émigration n'exécutent pas toujours les stipulations, ordinairement verbales, qui ont été faites avec leurs agents. Ils font attendre les émigrants dans des ports d'embarquement jusqu'à ce que leurs cargaisons soient complètes ; ils les embarquent sur des navires en mauvais état et mal aménagés, etc., etc. (...) Les entrepreneurs d'émigration envoyaient leurs agents dans les bourgs les plus misérables du Bengale, où ces recruteurs de bas étage séduisaient les coulis par des promesses aussi merveilleuses que mensongères. Les engagés étaient amenés à Calcutta, où on les séquestrait dans un entrepôt jusqu'à ce que les navires qui devaient les recevoir fussent prêts à partir. On les entassait dans des navires à peu près comme des nègres de traite, sans observer aucune progression hygiénique. » La lecture de divers reportages relatifs aux migrations clandestines ou frauduleuses montre que les mêmes causes produisent les mêmes effets : les profiteurs sont à l'affût de cette occasion de s'enrichir aux dépens des personnes pauvres et vulnérables qui quittent leurs pays dans l'espoir de laisser derrière elles la misère ou/et l'insécurité. Ces profiteurs sont désormais organisés en réseaux mafieux.

Parfois le prix du passeur peut paraître raisonnable, à l'aune de nos critères occidentaux. Par exemple, selon Fabien Collini dans « Messages » de novembre 2005, aller de Bucarest à Turin en évitant les exigences officielles (billet aller-retour plus 100 € en poche par jour de séjour) peut se faire pour 600 €. Mais la vente de la maison qui a financé cette émigration aurait rapporté 1000 € ! Parfois le prix en euros est bien plus élevé, sans que le migrant soit plus riche. Un Sénégalais, Kadim, témoigne (« La Croix », 31 octobre 2005) : « Un soir, vers 22 heures, on m'a appelé. Le prix pour le passage sur une embarcation de fortune pour Las Palmas était fixé à 2 000 €. J'ai payé la moitié et je devais m'acquitter du reste une fois arrivé. Je me suis retrouvé, caché pendant deux jours sous une bâche, à traverser le Sahara occidental. Notre groupe a finalement été arrêté en plein désert avant de se faire arrêter par les policiers marocains. » Le même article parle de sommes allant jusqu'à 12 000 € pour des émigrés venant du sub-continent indien.

Ce trafic d'êtres humains a évidemment ses correspondants dans les pays d'arrivée, qui exploitent des personnes que leur situation irrégulière prive de défense. La prostitution prospère de cette manière-là (Jelena Bjelica, 2005). Si les conséquences les plus dramatiques concernent les migrants, l'opportunité ainsi fournie en Europe aux spécialistes des opérations illégales est loin d'être négligeable. Endettés envers leurs passeurs, certains immigrés sont contraints de servir de « mulets » pour les transports de stupéfiants et autres substances illicites, ou de mendier, de voler, de se prostituer dans des conditions sanitaires douteuses. Ces opportunités amènent certainement les organisateurs mafieux à résider ou à être de passage plus nombreux sur le territoire français. Les coûts pour le contribuable sont difficiles à évaluer, mais il convenait de signaler ce problème.

## CONCLUSION

Des autochtones posent des problèmes tout comme le font des immigrés. La question est de connaître les proportions et de mesurer le degré de préparation (ou d'impréparation) des responsables et des services à prendre ces problèmes en charge. Les immigrés en provenance de l'Europe des 15 et leurs descendants ne posent en moyenne pas davantage de problèmes que les allochtones, et les administrations concernées ne sont pas trop mal préparées à les affronter. En revanche, l'immigration africaine, l'immigration turque, celle en provenance des pays anciennement communistes, et quelques autres, présentent des pourcentages de difficultés supérieurs à la moyenne, que traduisent les statistiques disponibles : réussite scolaire, emploi, délinquance. Ces différences de pourcentage se traduisent par des coûts plus élevés pour les finances publiques, ce qui a été ici dénommé « surcoût ». Une estimation incomplète et prudente de ces surcoûts, par totalisation des chiffres obtenus au cours de ce travail, qui ne comportent pas de recouvrements notables, aboutit à 24 Md€, dont 3,61 + 0,86 au titre des fonctions justice et maintien de l'ordre, 9,42 pour l'enseignement primaire et secondaire, 0,22 pour l'enseignement supérieur, 8,5 pour la protection sociale, 0,45 au titre des « politiques de la ville » non prises en charge par l'Etat, 0,42 à celui du logement et 0,5 pour les transports en commun. Limitées aux finances publiques, ces estimations ne tiennent pas compte des incommodités et désagréments supplémentaires éprouvés par différentes catégories de population, lesquels ont une influence importante sur la qualité de la vie.

Cela suffit pour montrer que la question des immigrations ne doit pas rester un tabou, un phénomène dont il est malséant de chercher à connaître les dimensions et les coûts, et par voie de conséquence un « no man's land » statistique et scientifique. La politique de l'autruche n'a rien arrangé et n'arrangera rien. Nous devons pouvoir réfléchir sur les immigrations comme sur tout autre sujet de société, sans passion, aussi objectivement que possible. Le présent travail se situe entièrement dans cette perspective.

Il montre que l'intégration, qui se traduirait statistiquement par une forte diminution des écarts à la moyenne entre catégories d'allochtones et ensemble de la population, est loin d'être réalisée. Les surcoûts liés à certaines immigrations seraient-ils majorés ou réduits si l'on prenait les mesures requises pour accélérer le processus d'intégration ? C'est une question importante, que Gérard Lafay a étudiée, et qu'il lui revient maintenant de présenter. Je terminerai simplement en disant en tant que citoyen que le statu quo me semble la pire des solutions : ou bien il faut tarir les sources des immigrations qui posent statistiquement le plus de problèmes, ou bien il faut sélectionner soigneusement les candidats, ou bien il faut prendre des dispositions de grande envergure et surtout réellement appropriées pour assurer l'intégration. Comme il ne saurait être question de renvoyer massivement ceux qui sont aujourd'hui installés régulièrement sur le sol français, un effort d'intégration sera de toute façon indispensable (8). Les deux premières options ont aussi un coût important en terme de contrôle. La pression migratoire entraîne par elle-même des coûts, que ce soit pour l'empêcher d'aboutir à des migrations nombreuses et sans rapport avec les besoins des pays d'accueil, ou pour intégrer les populations originaires du tiers-monde admises dans ce qui constitue, il faut bien le dire, l'Eldorado des temps modernes. Faire partie du milliard d'humains passablement riches qui vivent entourés de cinq milliards de frères humains passablement pauvres

génère inévitablement des coûts. C'est comme le fait qu'il fasse froid en hiver : cela est coûteux, nous ne pouvons pas faire qu'il n'en aille pas ainsi, nous avons seulement le choix entre dépenser davantage en chauffage ou davantage en isolation. L'économiste peut et doit éclairer de tels choix ; il ne lui appartient pas de qualité de les faire, et encore moins de les imposer comme s'il existait une seule solution : la pensée unique est bien la dernière des causes au service de laquelle il doit mettre ses compétences !

### Notes :

(1) Définition donnée par Bauer et Raufer (2001) : « Par 'non-droit' nous entendons les quartiers ou cités dans lesquels des groupes organisés ont imposé, par l'intimidation ou la force, un 'ordre' parallèle ou concurrent de l'ordre républicain. »

(2) 87 % des hommes fournissent 76 % des détenus : le taux de détention des hommes nés en France est donc à 87,36 % de la moyenne. Si les 13 % nés à l'étranger avaient le même taux de détention, cela fournirait 11,4 % des détenus au lieu de 24 %. Il y aurait donc 76 % + 11,4 % du nombre actuel de détenus, soit 87,4 %. Reste à convertir les 12,6 % à déduire de 100 % pour arriver à 87,4 % en 14,4 % de 87,4 %. En clair, à population égale, constituée exclusivement d'autochtones, il y aurait 87,4 N détenus ; la présence de 13 % d'hommes nés à l'étranger fait passer à 100 N détenus, 12,6 N de plus, soit une augmentation de 14,4 %. Sachant que la population carcérale est à 95 % masculine, on réduit un peu ce pourcentage, par prudence, pour obtenir un chiffre applicable à la population carcérale totale.

(3) Ce qui est indispensable : Commissaire divisionnaire honoraire chargé durant des années, aux renseignements généraux, de suivre les banlieues à problèmes, Lucienne Bui Trong dans son article « Violences urbaines : les raisons de la contagion » (« Le Figaro », 7 novembre 2005) témoigne du fait que tout commence avec « une violence au quotidien exercée par de petits groupes de jeunes pour la plupart français nés de parents immigrés, occupant l'espace public, animés par le nationalisme de quartier et la haine des institutions ».

(4) Pour se faire une idée de cet amateurisme, lire Lucienne Bui Trong (2000).

(5) Exposée par L. Bui trong (2000), qui ajoute à propos des émeutes de banlieue de fin octobre/début novembre 2005 dans son article du « Figaro » cité plus haut : « Une fois encore, la télévision a joué le rôle de tam-tam battant le rappel des troupes. »

(6) Ainsi la Cour des comptes (2004) p. 239 relève-telle que « L'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche considère que la correction des inégalités territoriales demeure des plus incertaines ». On peut interpréter cela en disant que les 7 % d'écoles primaires qui accueillent 54 % des élèves étrangers, et où « les élèves du Maghreb représentent 54 % de l'effectif total et les Turcs 14 % » (p. 239) et les 15,1 % des collèges qui accueillent 48,5 % des élèves étrangers ne bénéficient pas d'une suffisante diminution des effectifs ; on peut aussi l'interpréter, ce qui n'est pas contradictoire, en disant que si le ministère opère une telle diminution, il est fortement poussé à agir dans le même sens au profit des établissements (majoritaires) qui n'ont pas le même problème.

(7) Témoignage d'une mère de famille rapporté par Louis de Courcy dans « La Croix » du 9 novembre 2005 : « Il y a un square dans le quartier, fait pour les petits. Eh bien, ce sont les grands qui s'y tiennent, parfois jusque tard dans la nuit. Alors, pas question d'y aller avec les enfants ! »

(8) S'il n'a pas lieu, alors s'accroîtra ce qu'Alexandre Adler (« Le Figaro » du 10 novembre 2005) a dénommé, à la suite de Hans Magnus Enzensberger, le phénomène du « perdant radical ». C'est-à-dire la dévalorisation de soi qui se transforme en haine des autres, selon la formule : « Puisque le monde m'a condamné, c'est le monde qui est condamné. » Méditons la leçon qu'en tire Adler : « Si aujourd'hui le nihilisme maghrébin de banlieue a pu prendre comme un feu de brousse, c'est parce que l'immense majorité des Français d'origine maghrébine et des Maghrébins qui travaillent en France éprouvent, à des degrés divers, la même vertigineuse mélancolie que la poignée de perdants radicaux qui passent au suicide actif sur le dos des autres. »

### III - L'effort national à consentir

par Yves-Marie Laulan

Voici très exactement un mois, j'écrivais, en anticipation de la réunion d'aujourd'hui et je cite : « Le problème de l'intégration des communautés

immigrées et de leurs descendants est bien loin d'être réglé. Certes, un certain ordre relatif s'est instauré dans la rue mais, pour l'essentiel, les choses sont restées ce qu'elles étaient. » Fin de citation. Je ne me savais pas aussi bon prophète. Pourquoi ne pouvait-il en aller autrement ? Car il est illusoire de transformer comme un coup de baguette magique les mentalités et les comportements de toute une génération de « Jeunes » – je mets des guillemets comme le fait un grand quotidien du soir – une génération qui a été dramatiquement négligée pendant des années, une génération à qui l'on n'a pas appris à s'exprimer, à lire, à écrire, à compter convenablement, ni à payer le bus, le train ou le métro, encore moins à respecter les murs, les vitres ou les sièges des transports en commun – et pourtant l'éducation civique commence là – une génération qui, pour certains, n'a pas appris à gagner sa vie autrement que par la came et le casse, quitte à se distraire en cassant du retraité. Autrement dit, beaucoup reste à faire. Et l'effort de redressement national ne peut se borner à la répression.

A ce stade de nos débats, il nous faut conserver à l'esprit, comme on l'a dit ce matin, qu'en matière d'intégration toute dépense non consentie à temps est affectée d'un coefficient multiplicateur considérable. On parle dans le jargon des économistes du multiplicateur de la dépense, familier aux étudiants de 1<sup>re</sup> année de licence. On pourrait donc parler de même d'un multiplicateur de la dépense publique négligée. En d'autres termes, toute dépense qui n'a pas été effectuée à temps, en matière d'intégration, qu'il s'agisse d'éducation, de formation ou tout simplement de civisme, coûte deux, trois, cinq fois plus cher.

### **De quoi et de qui s'agit-il ?**

Ceci dit, combien sont-ils ces « Jeunes » dont on parle tant, sans bien les connaître, ni les dénombrer d'ailleurs ? Eh bien justement, on n'en sait rien. Car une grande proportion d'entre eux échappent précisément à la statistique puisqu'ils sont français de naissance ou par naturalisation. Une des grandes spécificités françaises – contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis où l'on n'a pas ce genre de pudeur : on peut parfaitement dénombrer sans complexe les Américains d'origine africaine, les « Afro-Américains » ou les Latino-Américains – est que toute personne qui reçoit sa carte d'identité disparaît dans l'instant des statistiques. Autrement dit, l'on recense avec soin ce qui ne sert à rien – par exemple le nombre de veaux nés dans l'année – et l'on omet soigneusement d'identifier ce qui pourrait précisément servir à quelque chose, le nombre d'enfants et d'adolescents en mal d'intégration. Or comment bâtir des politiques d'intégration avec un minimum de sérieux si l'on ignore précisément le nombre des enfants et d'adolescents en difficulté d'insertion qu'il conviendrait de prendre en charge pour les aider à surmonter leurs problèmes ? Tout cela au nom de la liberté. Qui dira la malfaisance de ces belles consciences qui savent mieux que personne, et surtout mieux que les intéressés eux-mêmes, ce qui est bon pour eux ! Or on ne bâtit rien de solide, rien de durable sur les demi-mensonges ou les demi-vérités. Savoir est aujourd'hui un devoir.

Ce que l'on sait néanmoins est qu'en Ile-de-France, selon l'INSEE, un jeune de moins de 20 ans sur trois est d'origine étrangère. Naturellement, l'Ile-de-France est la région où l'on observe la plus grande concentration de populations d'origine étrangère. Mais le bon sens commande que des proportions assez voisines pourraient doute être observées dans la région Rhône-Alpes, le Midi

toulousain ou autour de Strasbourg, avec des pourcentages dépassant parfois 50 % en fait partout où les banlieues ont flambé.

On sait également que le taux de fécondité des populations d'origine étrangère est sensiblement supérieur à celui de la population d'accueil, le double selon certaines sources, plus de trois fois pour ce qui concerne les femmes d'origine africaine. Si bien que l'on estime généralement à 5 ou 6 millions, peut-être davantage, les communautés d'origine maghrébine, turque ou originaire d'Afrique noire, souvent de culture musulmane – bien qu'en vérité l'on n'en sache pas grand-chose –, en tout cas celles qui font problème. Car les Chinois ou les Vietnamiens n'ont pas brûlé beaucoup de poubelles ou de voitures ces temps-ci, semble-t-il.

Dans ces conditions, il est permis de penser que les jeunes de moins de 20 ans qui souffrent d'un déficit d'intégration pourraient représenter 10 % de ce total, soit 600 000 Jeunes, dont la moitié sont naturellement des garçons (les filles ne cassent guère les voitures), soit encore 300 000. (J'ai procédé à partir des chiffres du recensement de 1999 à un calcul plus raffiné pour parvenir à ce chiffre que je serai heureux de vous livrer si cela peut vous intéresser).

Mais, pour l'instant, nous retiendrons simplement le pourcentage de 10 % de ces 300 000 jeunes, soit 30 000, qui pourrait représenter le nombre de jeunes délinquants, ou délinquants d'occasion ou susceptibles de le devenir – chiffre qui est probablement en dessous de la vérité – mais peu importe (1). Ce qui fait, en gros, pour 200 villes (en fait nous savons qu'il y en a eu bien davantage) touchées par les émeutes, une moyenne de 150 à 300 individus par ville susceptibles de devenir dangereux et de troubler l'ordre public à la moindre occasion (2). Et n'oublions pas que les portables, qui ne sont pas seulement faits pour lancer des SMS sentimentaux, permettent très rapidement des actions concertées.

Ce chiffre est évidemment énorme. D'autant plus qu'il est appelé à s'accroître d'année en année du fait du différentiel de fécondité souligné plus haut : sur 750 000 naissances enregistrées en France, probablement 75 000 à 80 000 proviennent du Maghreb, de Turquie et surtout d'Afrique noire ; et de la persistance des flux migratoires, je le répète, 260 000 en 2002, toutes catégories confondues dont plus de 100 000 pour le seul regroupement familial. Si bien que dans 20 ans ces chiffres auront probablement doublé. Il faudrait que les hommes politiques, de temps à autre, consultent les tables de projection démographiques. Cela peut servir.

### **Quels sont les enjeux ?**

Cela étant établi, quels sont les enjeux ? Ils sont, de toute évidence, considérables. Nous n'insisterons pas, ce n'est ici ni le moment ni le lieu, sur les risques, toujours actuels, d'un terrorisme nourri par l'immigration. Nos amis anglais en ont fait voici quelques mois la triste expérience à Londres, expérience qui a bien montré les limites et les dangers d'un communautarisme « à l'américaine ». Mais en France le risque est là bien réel, toujours présent : après les poubelles, les bombes ?

Non moins présents sont les risques de conflits inter-communautaires, c'est-à-dire d'affrontements entre communautés d'origine étrangère qui entrent en

rivalité à un moment quelconque pour la possession d'un territoire ou de trafics rémunérateurs : rappelons ici les récentes émeutes de Birmingham entre Jamaïcains et Pakistanais ; mais n'oublions pas non plus celles de Montpellier entre Maghrébins et Gitans. Chacun doit balayer devant sa porte et ne pas s'imaginer que les difficultés du voisin ne pourraient pas se reproduire chez soi.

Mais ce ne sont pas ces problèmes très spécifiques qui nous préoccuperont ici. Il s'agit de tout autre chose. Il s'agit de faire en sorte qu'une fraction importante de la population vivant sur le territoire national ne se sente pas aliénée, ne se perçoive pas comme étrangère aux mœurs, aux valeurs, aux aspirations, aux chances aussi du reste de la population. Pour y parvenir, il faut que ces jeunes gens et jeunes filles disposent d'une bonne maîtrise de la langue française, et non d'un ersatz de français plus ou moins pittoresque mais qui passe mal dans l'entreprise ou devant le client ; d'un niveau d'instruction convenable associé à l'apprentissage d'un métier permettant l'insertion sur le marché du travail sans sombrer dans la délinquance ou le chômage et qu'ils apprennent aussi, pourquoi pas, les valeurs qui sont celles de la majorité des Français, et puis, on peut toujours rêver, apprendre aussi à aimer la France, « mère des Arts, des Armes, et des Lois ». C'est simple, en théorie. En pratique, c'est autre chose.

Car si l'intégration d'individus, surtout s'ils sont doués, est relativement facile, celle d'une communauté massive, en croissance rapide, surtout si elle est repliée sur elle-même et prisonnière de ghettos est une tout autre affaire. C'est le cas aujourd'hui dans bien des zones, bien des banlieues, bien des quartiers défavorisés. Ce n'est pas la réussite hautement médiatisée de quelques personnalités chanceuses ou particulièrement brillantes – ceux qui intègrent Sciences-Po – qui doit faire illusion à ce sujet, soyons en persuadés.

Et pourtant cet enjeu est fondamental. Il fait toute la différence entre une société relativement sereine et harmonieuse – autant qu'on puisse l'être, c'est vrai, à l'heure de la prolifération nucléaire, du réchauffement de la planète et du terrorisme international – et une société douloureuse où règnent la peur, la méfiance ou la haine, où les affrontements sont fréquents entre communautés rivales qui n'ont pas appris à se connaître ni à s'apprécier, où l'épanouissement des hommes et des femmes surtout est bridé par la violence au quotidien. La planète offre beaucoup d'exemples de ce genre en Afrique, en Amérique latine, même si l'on n'en parle guère. Nous ne voulons pas de cela en France.

Alors que faut-il faire pour épargner ce cauchemar à nos enfants et petits-enfants ? Faire ce qui a été trop longtemps négligé par le passé, c'est-à-dire consacrer les ressources nécessaires pour obtenir une intégration réussie. C'est un effort national d'une grande ampleur auquel nous sommes conviés. Il va bien au-delà de certaines propositions quasi caricaturales de jadis, comme telle dame ministre, que j'aurai la charité de ne pas citer, laquelle voulait intégrer les Jeunes en difficulté par l'apprentissage du tir à l'arc. Pourquoi pas la pétanque, tant qu'on y est, en anticipation de la retraite ! Et tout d'abord un constat : aux Etats-Unis, les immigrés débouchent quasi instantanément sur le marché du travail ; en France, ils déboulent sur celui du chômage : vive le modèle social français ! En bref, la problématique d'aujourd'hui peut se résumer à trois constats :

- a) Depuis 30 ans les problèmes d'intégration n'ont pas été vraiment pris au sérieux alors qu'il s'agissait de toute évidence d'une question fondamentale pour l'avenir de la nation ;
- b) En dehors des problèmes de financement, les instruments utilisés ont été tragiquement inadaptés à la situation, totalement sans précédent, il est vrai, dans l'histoire de notre pays ;
- c) J'ajouterai, à titre personnel, que nous ne savons toujours pas ce qu'il faudrait faire pour parvenir à un meilleur résultat. Je crains fort que si l'on se contente de faire plus de la même chose, plus de subventions, plus d'allocations, plus de primes, plus d'éducateurs, de moniteurs, de médiateurs, dans le cadre de l'assistanat social d'Etat cher à nos gouvernements et à notre administration, nous courrons à l'échec. Les récentes mesures annoncées me confortent dans cette inquiétude. En fin de compte, nous savons, à peu près, ce que cela va nous coûter mais nous ne sommes pas du tout assurés que cela servira à quelque chose.

De toute façon, il faut que les Français sachent que l'intégration ne va pas de soi, qu'elle exigera un effort de longue haleine, qu'elle va s'étendre sur la longue période, une génération, probablement même plusieurs. Il n'est que de voir, de l'autre côté de l'Atlantique, la situation de la communauté noire aux Etats-Unis mise en lumière à l'occasion de la dévastation de la Nouvelle-Orléans. L'intégration n'est pas seulement l'affaire des autres, éducateurs spécialisés ou policiers de proximité, mais l'affaire de tous, de toute la communauté nationale, ne serait-ce que par le biais de l'impôt et des charges sociales et des polices d'assurances. Et la note sera salée, d'autant plus qu'elle a trop longtemps été occultée, ignorée, remise à plus tard.

### **L'effort national à consentir**

Ceci étant, peut-on chiffrer l'effort à consentir ? Il faut se reporter ici à ce que nos éminents experts nous ont dit ce matin.

Il en ressort, pour l'immigration et l'intégration, toutes catégories de dépenses confondues : éducation, formation professionnelle, logement, lutte contre la délinquance et maintien de la sécurité, santé, etc., etc., un chiffre annuel, évidemment approximatif, d'environ 36 milliards d'euros, dont 24 milliards pour l'immigration et 12 milliards pour l'intégration. A mon avis, mais mon jugement est purement intuitif, le second chiffre est peut-être quelque peu en dessous de la vérité. Mais passons. Retenons pour l'instant ce chiffre fatidique de 36 milliards d'euros par an.

Pour mieux apprécier l'effort national à consentir, il convient de mettre ce chiffre en regard d'un certain nombre d'agrégats significatifs comme nous autres, économistes, disons dans notre jargon. Il faut qu'on sache que ces 36 milliards d'euros représentent à eux seuls :

- 80 % du déficit public (45 milliards),
- 13,5 % des dépenses publiques,
- 2,4 % du PIB,
- 3,5 fois le « trou » de la Sécu (10 milliards) .

Vu sous un autre angle, ce chiffre équivaut à :

- 87 % du budget de la défense nationale (41,5 milliards),
- les deux tiers du budget de l'enseignement scolaire,
- 2 fois le budget de l'enseignement supérieur,
- 7 fois le budget de la justice, etc. etc.

Il en ressort aussi que chaque immigré qui franchit la frontière (250 000 par an) coûte quand même 100 000 EUROS PAR AN à la collectivité nationale, soit 20 fois plus que les Corses (5 000 euros par an). En fin de compte, les Corses ne nous coûtent pas si cher que cela, ce qui est une bonne nouvelle. Il est intéressant de noter que nous rejoignons ainsi les calculs de Maurice Allais, prix Nobel d'Economie, qui évaluait, voici plusieurs années, à 4 fois son salaire annuel le coût d'installation d'un immigré. A ceci près que Maurice Allais estimait qu'il s'agissait d'un coût effectué une fois pour toutes, alors qu'ici, vous l'avez bien compris, il s'agit d'un coût annuel.

Ces chiffres sont élevés, certes. C'est largement le prix à payer pour les négligences passées et assurer la paix sociale.

D'ailleurs, en contrepartie, il faut bien comprendre que ce financement visant à une intégration réussie comportera naturellement ses compensations, bien sûr, difficiles à mesurer, mais néanmoins bien réelles :

- sur le plan de la dépense publique, des économies substantielles de ressources en matière de police et de justice sont probablement à attendre à terme, du fait d'une meilleure maîtrise de l'insécurité et de la délinquance ;
- mais c'est surtout sur le plan de la productivité et de la croissance que des gains significatifs sont à engranger. C'est là-dessus que je voudrais insister en tant qu'économiste, car cette idée me tient à cœur.

Les projections démographiques montrent, en effet, que chaque année des dizaines puis des centaines de milliers de jeunes issus de l'immigration vont entrer sur le marché du travail en quête d'emplois. Il ne faut pas être grand clerc pour en déduire que meilleure sera leur formation, meilleures seront leurs chances de ne pas aller grossir les chiffres du chômage et de la délinquance, mais d'obtenir des emplois qualifiés et rémunérateurs dont, entre parenthèses, les cotisations pourront faciliter le financement des dépenses de retraites et de santé.

La France a moins besoin d'aides soignantes, de balayeurs ou de femmes de ménage que d'ingénieurs, de techniciens et de cadres de haut niveau. L'on disait ici même que la France exportait des bacs plus 5 et importait des bacs moins 5, en fait des bacs zéro. L'intégration devrait nous permettre de former des bacs plus 5 sur place et de les garder. De ce point de vue, il faut considérer les dépenses d'intégration comme un investissement national destiné à préparer notre avenir commun.

L'intégration d'aujourd'hui financera la croissance de demain, laquelle alimentera l'amélioration du niveau de vie de tous.

## **CONCLUSION**

Il nous appartient de faire en sorte que les émeutes d'hier ne soient pas une simple répétition de drames infiniment plus graves à venir, mais un point



tournant vers un avenir meilleur. Sinon, c'est le chaos qui nous guette. Certes, c'est un pari auquel nous sommes conviés. Il est loin d'être gagné. Peut-être même ne peut-il pas, ne peut-il plus être gagné. Mais, au moins, aurons-nous essayé.

**Notes :**

(1) En fait le chiffre réel serait probablement plus proche de 35 à 40 000 individus.

(2) Le recensement de 1999 nous indique qu'il y a chaque année environ 60 000 naissances provenant des populations à problèmes issues de l'immigration, soit 30 000 garçons par tranche d'âge : ce qui fait bien, sur 10 ans, pour les tranches d'âge comprises entre 15 et 25 ans, l'âge des émeutiers, 300 000 personnes.